

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **30 juin 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christelle CHASTEL, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Frédéric SÉRAGER, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Jean-François BARRIER), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Philippe COUDERC (représenté par Christian FRICOT), Géraud DELPUECH (représenté par Catherine AMALRIC), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Frédéric SÉRAGER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Guy SENAUD, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_062 : TRANSPORTS / RECONDUCTION D'UN TITRE DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LA PÉRIODE DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE À AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du Festival du Théâtre de Rue, la SA-SPL STABUS, via un conventionnement avec la Ville d'Aurillac et un partenariat avec l'Association ÉCLAT, met à la disposition des festivaliers ses matériels et son personnel en organisant des navettes reliant les principaux parcs-relais et campings au centre-ville et/ou des dessertes pour les spectacles les plus excentrés.

D'une édition à l'autre du Festival, le succès de ces navettes ne se dément pas.

En parallèle de ces services exceptionnels, les lignes régulières de transport, urbaines et périurbaines, mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) continuent de fonctionner pendant la semaine du Festival et transportent tant des festivaliers que des habitants du territoire. Comme en 2019, pour l'édition 2022, certaines lignes du réseau verront, avec le soutien financier de la Ville d'Aurillac, leur fonctionnement prolongé au-delà de leurs horaires habituels, jusqu'à environ 0h30, afin de pouvoir desservir, notamment, des lieux de spectacle mais aussi certains espaces de stationnement ou de camping. La ligne régulière périurbaine G sera également renforcée, avec le soutien financier de la Commune de Saint-Simon, afin de desservir, notamment, le

camping situé sur son territoire.

Dès lors, il est proposé de reconduire un titre de transport spécifique, intitulé PASS FESTIVAL, vendu pour le Festival de Théâtre de Rue, et utilisable sur le réseau de transport TransCab' uniquement durant la période du 16 au 20 août 2022.

Ce titre, dont le prix est fixé à 5,00 €, permettra d'utiliser, sur l'ensemble des cinq jours susdits et de façon illimitée, la totalité du réseau urbain et périurbain de transport et sera commercialisé par la SA-SPL STABUS et l'Office de Tourisme.

Le PASS FESTIVAL sera également mis à disposition des usagers via l'application Smartphone MyBus, permettant l'acquisition de titres de transport dématérialisés.

Les modalités pratiques, juridiques et financières attachées à la mise en place de cette offre, et plus largement à l'organisation des transports publics pendant le Festival, doivent faire l'objet d'une convention de partenariat entre la CABA, la Ville d'Aurillac, la Commune de Saint-Simon et la SA-SPL STABUS. Il est proposé de déléguer au Bureau Communautaire la validation de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de reconduire le titre de transport spécifique, intitulé PASS FESTIVAL, à un prix de 5,00 €, commercialisé pendant le Festival du Théâtre de Rue, et utilisable uniquement pendant la période du 16 au 20 août 2022 sur l'ensemble des services réguliers du réseau TransCab' ;

- de déléguer au Bureau Communautaire la validation de la convention de partenariat à conclure entre la CABA, la Ville d'Aurillac, la Commune de Saint-Simon et la SA-SPL STABUS pour l'organisation des transports publics pendant le Festival.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.